

A.R.T PARIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 8 rue Louis Armand
95600 Eaubonne
900 769 308 R.C.S. Pontoise

Statuts mis à jour le 02 février 2026

Le soussigné,

M. Abdul Razzaq, demeurant 24 boulevard Armand Hayem 95680 Montlignon, né le 15/12/1986 à Mandi Bahauddin (99) au Pakistan, a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1 — Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 – Objet

La société a pour objet : maçonnerie, carrelage, revêtement de sol, peinture, ravalement, plomberie, électricité ainsi que tous travaux du bâtiment.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 — Dénomination

Sa dénomination est : A.R.T PARIS

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : **8 rue Louis Armand – 95600 Eaubonne**

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 – Durée

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 — Apports

Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport de 1 000 euros représentant des apports en numéraire.

Suivant décision de l'Associé Unique en date du 02 février 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 99.000 euros par incorporation du report à nouveau, pour être porté à 100.000 euros.

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital social est fixé à 100.000 euros.

Il est divisé en 100.000 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à Monsieur Abdul RAZZAQ, Associé Unique.

Monsieur Abdul RAZZAQ : (de 01 à 100.000)	100.000 parts.
---	----------------

Article 8 — Gérance

La société est gérée par son associé unique, M Abdul Razzaq.

Article 9 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce ses pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2021.

Article 11 - Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du commerce et des sociétés dans le délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 - Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

Article 13 - Frais formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Eaubonne,

Le 02 février 2026

En cinq exemplaires

Signature de l'associé

A.R.T PARIS
24 Boulevard Armand Hayem
95680 MONTLIGNON
900 769 308 R.C.S. Pontoise
artparis.co@gmail.com
Tél: 06 58 33 89 64